

Nouvelles pratiques sociales



L'actualité du logement social

Entrevue avec François Saillant

Henri Dorvil, Paul Morin, Josée Chénard, Julie Bickerstaff C. et Fatima El-Filali

Volume 14, numéro 1, juin 2001

La dynamique partenariale : un état de la question

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/008321ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/008321ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0843-4468 (imprimé)

1703-9312 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Dorvil, H., Morin, P., Chénard, J., Bickerstaff C., J. & El-Filali, F. (2001). L'actualité du logement social : entrevue avec François Saillant. *Nouvelles pratiques sociales*, 14(1), 8–19. <https://doi.org/10.7202/008321ar>

Résumé de l'article

« Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires [...] ». Ainsi la Déclaration universelle des droits de l'homme dont nous venons de fêter le 50^e anniversaire l'an dernier a été le premier document international à mentionner dès 1948 le droit au logement dans son article 25.1. Le logement joue un rôle fondamental pour la survie de l'homme et son aptitude au travail, de même que pour la sécurité de la société et sa cohésion. De plus, l'accès au logement est souvent la pierre angulaire de l'accès aux autres droits sociaux comme le droit à l'éducation, à la santé ou le droit aux services de base comme l'eau ou l'électricité. Cependant, en dépit de ce rôle stratégique du logement, beaucoup de nos concitoyens n'ont pas accès à cette ressource. Mentionnons que plus de 800 000 ménages au Canada dont 275 000 au Québec allouent plus de la moitié de leur revenu au logement, ce qui les oblige à couper dans les dépenses essentielles comme l'alimentation, les vêtements, les médicaments. Des populations marginalisées comme les personnes classées malades mentales, toxicomanes, déficientes intellectuelles y consacrent jusqu'à 45 % de leurs revenus quand ils veulent sortir du cadre de l'hébergement traditionnel. En Amérique du Nord comme en Europe, dans les pays émergents comme dans les pays du tiers-monde, le droit à un toit a toujours fait l'objet d'un combat intense de tous les jours. Le sujet est d'autant plus d'actualité que les partis politiques se positionnent et que des jeunes squatteurs occupent des terrains et des immeubles désaffectés. Au Québec, surtout sur le territoire métropolitain, le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) a été le fer de lance de ce combat. Nous avons eu le plaisir d'interviewer son représentant, M. François Saillant.



L'actualité du logement social

Entrevue avec François Saillant

*Henri DORVILLE
École de travail social
Université du Québec à Montréal*

*Paul MORIN
Collectif de défense des droits de la Montérégie*

*Josée CHÉNARD
Groupe de recherche sur les aspects sociaux
de la santé et de la prévention (GRASP)
Université de Montréal*

en collaboration avec

*Julie BICKERSTAFF C.
Étudiante au baccalauréat en travail social
Université du Québec à Montréal*

*Fatima EL-FILALI
Bachelière en travail social
Université du Québec à Montréal*

« Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires [...] ». Ainsi la Déclaration universelle

des droits de l'homme dont nous venons de fêter le 50^e anniversaire l'an dernier a été le premier document international à mentionner dès 1948 le droit au logement dans son article 25.1. Le logement joue un rôle fondamental pour la survie de l'homme et son aptitude au travail, de même que pour la sécurité de la société et sa cohésion. De plus, l'accès au logement est souvent la pierre angulaire de l'accès aux autres droits sociaux comme le droit à l'éducation, à la santé ou le droit aux services de base comme l'eau ou l'électricité. Cependant, en dépit de ce rôle stratégique du logement, beaucoup de nos concitoyens n'ont pas accès à cette ressource. Mentionnons que plus de 800 000 ménages au Canada dont 275 000 au Québec allouent plus de la moitié de leur revenu au logement, ce qui les oblige à couper dans les dépenses essentielles comme l'alimentation, les vêtements, les médicaments. Des populations marginalisées comme les personnes classées malades mentales, toxicomanes, déficientes intellectuelles y consacrent jusqu'à 45 % de leurs revenus quand ils veulent sortir du cadre de l'hébergement traditionnel. En Amérique du Nord comme en Europe, dans les pays émergents comme dans les pays du tiers-monde, le droit à un toit a toujours fait l'objet d'un combat intense de tous les jours. Le sujet est d'autant plus d'actualité que les partis politiques se positionnent et que des jeunes squatteurs occupent des terrains et des immeubles désaffectés. Au Québec, surtout sur le territoire métropolitain, le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) a été le fer de lance de ce combat. Nous avons eu le plaisir d'interviewer son représentant, M. François Saillant.

NPS – M. Saillant, pourriez-vous nous résumer la naissance du FRAPRU et son évolution ?

Le FRAPRU est né à la suite d'un colloque tenu à l'automne 1978 qui regroupait des gens de quartiers touchés par des programmes de rénovation urbaine appelés « programmes d'amélioration de quartier ». Ces gens provenant d'un peu partout à travers le Québec vivaient les séquelles de ces programmes et ils se demandaient s'il n'y avait pas un moyen d'échanger sur les conséquences de ces programmes, par exemple est-ce les mêmes conséquences dans à peu près tous les quartiers ou encore est-ce qu'il y a moyen de faire quelque chose là-dessus ? À la suite d'une démarche d'un an, ces questionnements ont engendré la tenue de ce colloque. Les gens se sont d'ailleurs donné une plate-forme commune de revendications par rapport à ce programme qui a cessé d'exister à peu près au même moment. Par ailleurs, ces personnes ont aussi vu l'importance de créer un regroupement à l'échelle nationale afin de faire valoir ces revendications et améliorer le rapport de force des citoyens et des citoyennes au regard des politiques des différents paliers de gouvernement. C'est alors qu'est né le FRAPRU. À l'époque, le FRAPRU intervenait surtout au niveau des programmes d'amélioration des quartiers, de la rénovation urbaine ou encore de la rénovation domiciliaire,

et ce, dans le but que les populations des quartiers populaires puissent demeurer dans leur quartier et aient accès à un parc de logements à bon marché. Le logement social était l'une des solutions proposées et non pas la seule solution.

À l'époque, on parlait plus de HLM, de coopératives d'habitation. Il y a eu une certaine période de flottement jusqu'en 1981 où nous avons tenu notre premier congrès. Nous nous sommes interrogés sur la manière de procéder pour que les gens puissent se maintenir dans leur quartier et pour que l'on puisse préserver le parc de logements à loyer modique. Le logement social est apparu comme la meilleure solution. Et depuis, c'est la lutte prioritaire du FRAPRU, et ce, depuis vingt ans. Cela ne nous empêche pas d'intervenir de façon plus globale sur toute la question du logement, sur les enjeux de la lutte contre la pauvreté, sur le développement social, mais il reste que le cœur de notre action, c'est le logement social et c'est pour cette revendication que les gens viennent au FRAPRU.

Le FRAPRU est issu d'un petit regroupement ; il est passé de 6 groupes-membres à 83 groupes-membres, dont environ 23 en sont le cœur. C'est ce qu'on appelle les « groupements participants ». Ils représentent des comités de logements, des associations de locataires, des comités de logements sociaux, des comités de citoyens et citoyennes, etc. Ces groupes, et notamment ceux du Québec, ont pour mandat principal, s'il n'est pas exclusif, la question du logement social et la défense du droit au logement de façon plus générale. En périphérie, nous trouvons le reste des groupes-membres que l'on appelle des « groupes membres associés ». Ces groupes peuvent être des comités de logements, des fédérations de coopératives d'habitation, des fédérations d'OSBL (organisme sans but lucratif) dans l'habitation comme la FOHM (Fédération des OSBL d'habitation de Montréal), des groupes de ressources techniques, des groupes de femmes, des groupes de personnes assistées sociales, etc.

NPS – *Est-ce que vous pouvez nous parler de une ou deux réalisations d'importance initiées par le FRAPRU au cours de ces vingt années ?*

L'une des grandes réalisations est le programme AccèsLogis. C'était l'époque où le gouvernement fédéral s'était retiré du logement social. Cela correspondait à la période de développement zéro du logement social. Nous avons réalisé à cette époque un programme expérimental appelé le « Programme d'achat-rénovation ». Malheureusement, par la suite, nous nous sommes retrouvés de nouveau dans une période de vide complet. Il nous a fallu exercer beaucoup de pressions, entre autres à travers le chantier d'économie sociale et le projet présenté au Sommet sur l'économie et l'emploi. Finalement, tous ces moyens de pression ont donné naissance à un programme de logement social à l'échelle

canadienne. Il existe une seule autre province où il existe encore un programme qui permet le développement du logement social, c'est la Colombie-Britannique. À l'échelle de l'Amérique du Nord, on ne trouve pas beaucoup de programmes gouvernementaux qui financent le logement social comme le fait AccèsLogis. Donc, je pense que c'est une réalisation qui est majeure.

Nous avons aussi joué un rôle important en ce qui a trait au loyer payé pour les logements sociaux. Là aussi, il n'y a pas beaucoup de provinces canadiennes où le logement est encore à 25 % du revenu ; le cas du Québec est exceptionnel. Et là aussi, c'est grâce aux luttes qui ont été menées à l'époque par le FRAPRU. Mais je dirais que notre plus grande réalisation est d'avoir fait reconnaître le logement social. Aujourd'hui, les gens comprennent de quoi il s'agit lorsqu'on parle de logement social. Autrefois, les gens savaient qu'un HLM (habitation à loyer modique) n'était pas une coopérative d'habitation, mais le terme « logement social » n'était pas très répandu. Malgré le désengagement des gouvernements, le fait que les revendications pour le logement social ont été portées par la Marche des femmes « Du pain et des roses » en 1995, le chantier d'économie sociale, le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté, les universitaires, c'est quelque chose qui est extrêmement important et je pense que le FRAPRU a sûrement joué un rôle là-dedans. Je dirais qu'à long terme c'est peut-être notre plus grande réalisation. Le fait que les gens qui ont des besoins de logement voient encore une solution dans le logement social, c'est important ! Nous avons beaucoup échangé avec des groupes au Canada, entre autres avec la Fédération canadienne des municipalités, et nous leur avons demandé pourquoi ils ne réclament pas du logement social directement, pourquoi leurs revendications visent le logement abordable ? Nous nous sommes aperçus que le terme « logement social » est péjoratif dans les autres provinces canadiennes. C'est vraiment tabou de parler de logement social ! Là-bas, on parle de la même réalité, mais on n'appelle pas ça du logement social. Ici, ce phénomène-là n'existe pas et je pense que le FRAPRU y est pour quelque chose !

NPS – *Lorsque nous avons décidé de vous interviewer, nous nous sommes dit que nous allions être trois pour interroger une seule personne et que le FRAPRU allait peut-être penser que nous venions l'occuper (rires) ! Si l'on pense aux grandes luttes que vous avez menées, on se rappelle des occupations dans les bureaux de députés, de ministres, etc. Et depuis quelque temps, les gens disent que le FRAPRU s'est assagi. Or, on ne sait pas si le FRAPRU obtient plus qu'autrefois, mais on dit que le FRAPRU fait beaucoup plus de lobbying actuellement que de militantisme. Pourriez-vous établir le lien entre ces deux moments de la vie du FRAPRU et des réalisations qui y sont afférentes ?*

En fait, ce ne sont pas deux moments. Je pourrais vous montrer notre rapport d'activités de la dernière année et vous verriez le nombre d'actions que nous avons organisées, que ce soit des manifestations, des occupations ou encore le blocage des portes du ministère des Finances à Ottawa au mois de mars dernier pour faire pression sur le gouvernement fédéral. Je ne pense pas que l'on fasse moins d'actions qu'auparavant ; en revanche, la partie lobbying de notre travail est peut-être plus prononcée, nous sommes plus proactifs. Je ne dirais même pas que nous faisons plus de lobby, je dirais plutôt que c'est le gouvernement qui se sent maintenant obligé de nous écouter, de nous consulter. Mais, du point de vue du style d'actions, le FRAPRU n'a jamais reculé devant les luttes à mener et, depuis les débuts, nous ne nous sommes jamais restreints à un seul genre d'actions. Je ne pense pas qu'il y ait un moyen d'action supérieur aux autres et, au FRAPRU, nous avons toujours essayé de diversifier les types d'actions.

Évidemment, on se pose des questions, par exemple, est-ce que nous pourrions utiliser des moyens encore plus efficaces ? Il y a des gens qui nous disent : « Pourquoi ne pas faire pression avec des occupations de terrains ? » Nous pouvons aller vers des actions plus symboliques qui frappent l'imagination et dont les médias font état, mais l'impression que le FRAPRU faisait plus d'actions avant est complètement fautive. J'étais vraiment stupéfait récemment parce que, d'un côté, il y a des gens dans nos rangs qui nous disent « Pouvez-vous nous lâcher un peu, on sent qu'on est toujours de manif en manif » et que, de l'autre côté, la vision que les gens ont de l'extérieur est que le FRAPRU fait moins d'actions. Le style d'actions n'a pas changé ; ce qui a changé, c'est l'attitude des gouvernements, l'attitude notamment de la Société d'habitation du Québec qui nous considère maintenant comme un interlocuteur. Les gens de la Société d'habitation nous disent souvent : « Pendant des années on a appris à détester le FRAPRU, tout le monde nous disait qu'il fallait détester le FRAPRU maintenant vous êtes nos partenaires ! On vous aime ! »

NPS – *Quelle différence feriez-vous, en fonction de la santé et du bien-être, entre un logement abordable et un logement social ?*

Selon moi, le logement abordable est fondamentalement du logement à propriété collective et sans but lucratif. Par ailleurs, les groupes communautaires au Canada parlent du logement abordable au lieu du logement social parce que cette dénomination est discréditée. Qu'en est-il du gouvernement ? Quand le Parti libéral a pris un engagement lors de la campagne électorale de l'automne 2000, il a parlé de « logement plus abordable ». Nous pouvons en conclure que c'est du logement moins cher que celui offert par le marché privé. Mais nous nous apercevons maintenant que la signification qu'ils ont donnée

au «logement plus abordable» ne correspond pas à leurs programmes. On en déduit que le logement abordable est tout simplement du logement locatif, privé et subventionné. Le gouvernement subventionne la construction du logement locatif privé qui, en bout de ligne, ne respectera pas le droit au logement des personnes qui n'y ont pas accès à l'heure actuelle.

En ce qui a trait au lien entre la qualité du logement et la santé et le bien-être, je pense que nous savons depuis des années que les conditions d'habitation, le pourcentage du revenu que le locataire consacre au loyer ainsi que la qualité du logement ont une influence directe sur la santé des personnes et leurs conditions de vie. Le fait que des parents utilisent jusqu'à 75 % de leur revenu pour payer le loyer peut avoir un impact sur leur enfant et sur leur avenir. Personnellement, je ne pense pas que le logement abordable comme le gouvernement le définit à l'heure actuelle est en mesure d'améliorer cette situation. Non seulement le logement social offre un toit aux gens mais leur permet de payer un pourcentage de leur revenu qui est acceptable. De plus, l'un des acquis les plus importants, c'est que le logement social permet aux gens de socialiser plus facilement, de se donner un milieu de vie qui permet de prendre en charge leurs conditions de logement et de s'entraider. Le logement social est plus qu'un toit, plus qu'un logement à loyer modique !

NPS – *Dans cette optique, en quoi le développement de l'économie sociale contribue-t-il à cette vision que le FRAPRU met de l'avant ?*

Il faut dire que l'économie sociale existe dans le domaine du logement depuis longtemps mais pas sous cette appellation. Les coopératives d'habitation sont du domaine de l'économie sociale. Elles sont nées de l'initiative des citoyens qui ont voulu se prendre en charge, prendre leur place dans le marché et offrir par le fait même un lien social. Cela correspond d'une certaine façon aux grandes définitions de l'économie sociale, sauf que ça ne s'appelait pas comme ça. Le concept d'économie sociale s'est développé et a permis la création d'un nouveau créneau d'intervention et le développement d'un certain discours économique. On a surtout vu par le passé les effets sociaux du logement social, pourtant ce dernier a aussi d'importants effets économiques. En créant du logement social, ce n'est pas de l'argent dépensé inutilement ! C'est au contraire la création d'un lien plus durable, c'est un investissement dans le milieu qui a des retombées économiques immédiates en termes de création d'emploi, d'utilisation de matériaux, d'embauche de personnel, etc. C'est une carte que nous avons jouée plus souvent ces dernières années. Principalement, nous jouons la carte de la prise en charge, de la lutte contre la pauvreté et surtout de l'importance du logement social dans cette lutte contre la pauvreté. Ce sont des arguments d'ordre économique que nous utilisons le plus, notamment auprès des municipalités afin de les convaincre de créer du logement social.

NPS – *Que pensez-vous du débat actuel sur la clientélisation ? Je sais qu'il y a des gens qui sont d'accord pour que les HLM soient ouverts à tous ceux et celles qui sont sous le seuil de la pauvreté mais qui s'opposent à ce qu'on les offre aux clientèles dites spéciales. Comme vous le savez, et là je n'ai rien à vous apprendre, avoir un chez-soi, c'est acquérir une identité, c'est être quelqu'un. Si c'est vrai pour les gens dits normaux, cela devrait l'être tout autant sinon plus pour les gens dont la santé est hypothéquée par des troubles mentaux, la toxicomanie, le vieillissement, etc., n'est-ce pas ?*

Nous soutenons l'idée d'une solution large au problème de logement de l'ensemble des mal-logés mais aussi de l'ensemble des gens qui veulent améliorer leurs conditions de logement et se prendre en main. Ce qui n'empêche pas de faire des interventions spécifiques qui s'adressent à des personnes qui vivent des difficultés particulières. Le gros problème est la paralysie totale du développement de nouveaux logements sociaux. En fait, le logement social se résume actuellement à un programme de 1 325 logements à l'échelle du Québec. À la fin des années 1980, le FRAPRU a considéré comme une bonne nouvelle la création du logement sans but lucratif privé qui a permis le développement de logements gérés par la FOHM maintenant. Le problème n'est pas de construire des logements pour une catégorie particulière, le problème, c'est que le nombre de logements reste le même et que, par conséquent, en privilégiant la clientélisation, on restreint l'accès aux gens qui ont seulement le malheur d'être pauvres et de vouloir améliorer leurs conditions. À l'heure actuelle, sur le programme de 1 325 logements, il y a une petite partie, le volet 3 d'AccèsLogis, qui s'intéresse spécifiquement aux gens qui font partie des clientèles « spéciales ». Je déteste ce terme, il me faudra trouver un autre terme un de ces jours !

Ici, le problème n'est pas l'existence de ces logements dits pour clientèles « spéciales », mais le fait que le gouvernement écarte de plus en plus le logement social comme solution aux problèmes généraux des mal-logés. Selon nous, la solution réside dans le développement d'autres logements et dans la création de programmes beaucoup plus ambitieux relatifs au logement. À l'heure actuelle, on a un programme qui permet le développement de 1 325 logements, il faut de plus en plus prendre en considération les clientèles spéciales d'où une réduction du nombre de logements accessibles à tous alors que le FRAPRU prône le développement de 8 000 nouveaux logements sociaux par année. Qu'il y ait des programmes qui s'adressent à des gens qui éprouvent des difficultés, je n'ai aucun problème avec ça, au contraire, c'est un acquis du logement social de pouvoir répondre à des besoins particuliers, mais il ne faut pas que la réponse aux besoins particuliers se fasse au détriment des besoins qui sont plus généraux.

NPS – *À la suite du désengagement du fédéral et des différents paliers de gouvernement, vous disiez qu'au moins le Québec a toujours le programme AccèsLogis. Est-ce que le plus gros défi à l'heure actuelle consiste à amener le fédéral à se réengager ?*

Le défi que le FRAPRU s'est toujours donné depuis les dernières années est d'inciter le fédéral à réinvestir dans le logement social. Maintenant, un peu partout à travers le Canada, il y a une bataille qui se mène en ce sens. Même si l'on ne parle pas directement de logement social et que l'on n'utilise pas ce terme, il y a des luttes qui se mènent pour un réengagement du fédéral. Évidemment, le problème que veulent bien reconnaître les gouvernements est plus la rareté des logements que le coût, mais on reconnaît tout de même la nécessité d'une intervention du fédéral et on a tout de même promis 680 millions ! Le défi est de faire en sorte que les 680 millions de dollars puissent être utilisés pour du logement social. Ce n'est pas une bataille qui est perdue même si l'on est à quelques semaines de cette annonce. Nous continuons à faire des pressions. Nous voulons des logements sociaux convenables avec du véritable argent. Cela demeure une nécessité et les surplus budgétaires sont à Ottawa !

Par ailleurs, je ne pense pas que nous puissions nous contenter de l'intervention actuelle du gouvernement du Québec. Ce n'est pas beaucoup d'investir 43 millions de dollars dans de nouveaux logements sociaux. En considérant que les surplus budgétaires vont permettre des réductions d'impôt de l'ordre de 11 milliards de dollars en quatre ans, le logement social aurait pu bénéficier d'une partie de ces sommes. Le Québec se doit d'avoir de nouveau un programme de HLM, plus de logements coopératifs et de logements sans but lucratif, y compris pour des gens qui ont des besoins particuliers.

NPS – *Nous aimerions aborder un sujet d'actualité... Ne craignez-vous pas qu'avec les fusions il y ait un nivellement par le bas ? Est-ce que des villes comme Saint-Léonard, Anjou, qui se sont toujours fait diriger par le lobby des gens d'affaires, seront sensibles à la question du logement social ? Est-ce que, selon vous, il y aura moins de logement social après les fusions ?*

Le FRAPRU est intervenu dans ce débat tout d'abord pour dire que le statu quo est inacceptable du point de vue de l'équité sociale tout comme de l'équité fiscale. Équité fiscale parce que, historiquement, le logement social était concentré dans la ville de Montréal, ce qui faisait en sorte que du point de vue fiscal la Ville de Montréal payait plus que sa part. Même chose avec le programme AccèsLogis. Récemment, les 87 % des coûts municipaux reliés au programme AccèsLogis étaient assumés par la seule Ville de Montréal, il

y avait donc une inéquité fiscale, mais il y avait aussi une inéquité sociale. En effet, puisque selon qu'une personne demeurait dans telle ou telle ville et qu'elle était considérée à faible revenu, elle pouvait avoir accès ou non à un logement social. L'exemple de Sainte-Foy est bien connu. Les familles à faible revenu qui habitent Sainte-Foy ne peuvent pas habiter dans un HLM parce qu'il n'y en a pas dans cette ville. La Ville a toujours refusé de financer des logements sociaux, des HLM pour les familles à faible revenu et refuse encore à l'heure actuelle d'appuyer la lutte en faveur d'un accroissement du logement social.

Le FRAPRU a déjà dit qu'il ne s'opposerait pas aux fusions. Par ailleurs, nous luttons pour obtenir l'assurance que les villes n'auront pas le choix de participer à des programmes de logement social. Il y a deux gains qui ont été réalisés dans ce sens. Maintenant, il existe à Montréal, à Longueuil, à Lévis, à Québec et dans l'Outaouais un fonds obligatoire de développement du logement social. La nouvelle municipalité de Montréal va donc être obligée de participer à un fonds de développement du logement social. C'est maintenant une obligation légale qui s'applique à Québec, Montréal et à plusieurs autres villes. L'autre gain se rapporte à la Communauté métropolitaine de Montréal. Elle est obligée de participer au financement des logements qui se construisent sur tout son territoire. C'est dire que si une ville comme Laval, qui, dans les dernières années, ne voulait pas financer de logement social, dit : « Je n'en veux pas », on peut lui répondre : « Bien, vous n'en aurez peut-être pas chez vous mais vous allez être obligés de payer pour ceux qui vont être construits ailleurs. » Cela incite fortement les villes à opter pour le logement social sur leur territoire.

NPS – *Mais concrètement, est-ce que cela veut dire que le cadre des fusions municipales va permettre le développement de plus d'habitations que ce que qu'il est prévu par AccèsLogis ?*

Cela va permettre à tout le moins que l'on érige tous les logements qui sont attribués par le programme, ce qui n'était pas le cas jusqu'à maintenant. Parce qu'un des problèmes avec le programme AccèsLogis, c'est que s'il y avait 1 325 logements d'attribués, on ne réussissait même pas à tous les utiliser ! Le problème est que très peu de villes acceptent d'y participer ; elles sont plutôt des exceptions. Les villes de Montréal, Québec, Châteauguay ont vraiment fourni de l'argent de façon importante. La Ville de Longueuil va maintenant être obligée d'avoir un fonds local de développement du logement social.

NPS – *Cela fait plusieurs années que vous négociez et il n'y a toujours pas d'entente fédérale-provinciale ?*

En effet, il n'y a toujours pas d'entente fédérale-provinciale ! Et ce, depuis que le gouvernement fédéral a annoncé son intention de négocier avec les provinces pour transférer la responsabilité du parc de logements existant. Les négociations avec le Québec ont commencé au début de 1997, nous sommes maintenant en 2001 et à l'heure actuelle le dialogue est rompu. Nous sommes passés très très proche d'une entente, semble-t-il, l'automne dernier. Il faut se souvenir qu'il y a seulement quatre provinces canadiennes où il n'y a pas d'entente de signée : l'Alberta, la Colombie-Britannique, l'Île-du-Prince-Édouard, acteur plutôt négligeable, et le Québec.

NPS – *Quelle serait la conséquence concrète d'une telle entente ? Est-ce que cela signifierait plus d'argent du fédéral pour le maintien du parc de logements ?*

Au Québec, le développement du logement social, pour toutes sortes de raisons historiques, reçoit 18 % des transferts fédéraux alors qu'il abrite 24 % de la population canadienne et qu'il comptait, jusqu'à tout récemment, 29 % des gens qui ont des besoins impérieux de logement. Il y a un manque à gagner que l'on peut chiffrer entre 100 et 200 millions de dollars par année. La position du gouvernement du Québec a toujours été de réclamer cet argent-là. Et c'est une position que nous avons toujours appuyée. Par ailleurs, il y a tout de même des problèmes à ne pas signer d'entente. Le fédéral est responsable d'un certain nombre de logements coopératifs ainsi que de logements sans but lucratif et il a tendance à les négliger. De telle sorte qu'il y a des gens qui sont aujourd'hui dans des situations extrêmes ; c'est inquiétant. La bonne nouvelle serait qu'il y ait une bonne entente de signée, mais nous n'en sommes pas là !

NPS – *Parlez-nous du programme IPAC (Initiative de partenariat en action communautaire). Est-ce un programme géré avec souplesse par le fédéral ?*

C'est un désastre ! Les 753 millions de dollars qui ont été annoncés en décembre 1998 par la ministre Bradshair puis par le ministre Gagliano, pour moi, c'est un désastre ! De cet argent-là, sauf exception, il n'y en a pas beaucoup pour les sans-abris, et ce, à l'échelle du Canada ! Je peux même dire qu'à l'heure actuelle au Québec, il n'y a pas un sous qui est allé aux sans-abris ! En fait, au lieu de financer des logements sociaux avec soutien communautaire, on a tout simplement mis cet argent (311 millions, si ma mémoire est bonne) au service surtout des propriétaires privés ; pas nécessairement à des propriétaires riches. Cet argent a été utilisé pour bonifier le programme Réno-village, qui s'adresse à des propriétaires pauvres. En soi, il n'y a pas de problèmes, mais c'est seulement que l'on se demande pourquoi on a utilisé l'argent des sans-abris pour aider des propriétaires

pauvres ! Et là où on l'a utilisé correctement, notamment pour un programme d'aide à l'hébergement, ce que le gouvernement a fait, c'est simplement de remplacer l'argent qui existait déjà dans AccèsLogis, l'argent québécois, 43 millions de dollars, par de l'argent du fédéral. De sorte que l'on ne construit pas plus de logements ; tout ce que le gouvernement a fait, c'est d'enlever une partie de l'argent québécois pour le remplacer par de l'argent fédéral. C'est à ça qu'a servi l'argent dans le domaine de l'habitation !

L'IPAC, c'est autre chose. L'IPAC, d'abord, ne permet pas d'intervention en logement social non plus. On a pris un temps fou à négocier avec le Québec et au moment où on en est venu à une entente, à la toute fin de 2000, on apprend que les sommes visées doivent être dépensées absolument d'ici mars 2003 ! De plus, Québec a décidé d'utiliser cet argent à travers les régies régionales. Présentement, je ne vois pas le portrait d'ensemble ni comment est utilisé cet argent dans les régions. Mais c'est évident que lorsque de l'argent est mis dans une régie régionale, les chances sont grandes que l'argent reste dans les poches de la régie régionale et qu'il soit utilisé à ses fins à elle.

NPS – Parlez-nous un peu du rôle des régies régionales.

Ce que je sais à l'heure actuelle, c'est qu'il y a certaines régies régionales qui sont plus sensibles à la question du logement social. Je dirais que ce sont des régies qui ont ce besoin, ce sont les régies de certaines régions particulières. Je pense entre autres à Lanaudière, où il y a une certaine sensibilité, à Laval ainsi qu'à la rive-sud possiblement ; mais ça demeure minoritaire. Par ailleurs, je pense à des grosses régies, comme Montréal, où le niveau de sensibilité n'est pas suffisamment élevé compte tenu de l'ampleur des besoins qui existent dans des régions comme Montréal ou Québec. Il me semble aussi qu'au-delà même des régies, c'est le ministère qui n'est pas très sensible à la réalité des sans-logis. Le ministère refuse d'assumer un rôle quelconque dans ce domaine, et, pour moi, c'est un manque flagrant. De plus, cette position va à l'encontre de la politique de santé et bien-être où l'on reconnaît l'importance centrale du logement sur la santé et le bien-être des personnes.

NPS – Pour terminer, si nous vous comprenons bien, le ministère n'investit pas dans le logement mais compte sur les municipalités ou la Société d'habitation du Québec pour le faire ?

Moi, je pense qu'il devrait y avoir de l'argent du ministère de la Santé et des Services sociaux. À l'heure actuelle, il refuse non seulement d'investir dans la brique, mais en plus de financer le soutien communautaire, quelque chose qui est directement relié au domaine de la santé et des services sociaux. Il y a vraiment un manque flagrant de ce côté-à ! Malheureusement, je ne pense

pas qu'on réussisse à faire avancer les choses tant que ce ministère va rester sourd aux demandes qui sont portées, souvent depuis des années, par les groupes, le réseau des OSBL, etc. Cela fait des années que tous font des pressions dans ce sens-là mais, malheureusement, toujours pas de réponses !